

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.131

L'An deux Mille Onze, le 15 juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 juillet 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 juillet 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. PATRUX, M. PAVON, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. SIMONNET représenté par M. QUENTIN
M. BESSON représenté par M. GIRAUD
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER
M. GUIARD représenté par Mme MAIRE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
M. REVOLAT représenté par Mme WILLMANN

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. DENIS, M. MERLE, Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29

Mme FAUQUET-MOLL a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **EGLISE NOTRE DAME DE ROYAN
APPROBATION DU PROTOCOLE POUR LA RESTAURATION ET LA MISE
EN VALEUR DE L'EDIFICE
PROJET DE RESTAURATION DE L'ELEVATION OUEST TRANCHE 1/5.**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : **3 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Par un courrier en date du 10 mai 2011, Monsieur Philippe VILLENEUVE, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a transmis le dossier final, relatif à la restauration et la mise en valeur de l'église Notre-Dame de Royan, ainsi que la convention de maîtrise d'œuvre.

Ce dossier propose, après plusieurs mois d'études approfondies avec le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques du Ministère de la Culture, la réalisation complète des travaux sur cinq tranches distinctes pour un montant total estimé à 2 299 569,30 €HT (soit 2 750 284,88 €TTC / hors hausses contractuelles), décomposé comme suit :

Tranche n°1 – Elévation Ouest (entre V10 et V16)	598 175,20 €H.T
Intervention orgue	5 000,00 €H.T
Tranche n°2 – Auvent Ouest et fossé	526 836,70 €H.T
Tranche n°3 – Toitures des bas-côtés - Elévation Nord ...	438 865,10 €H.T
Tranche n°4 – Toiture des bas-côtés – Elévation sud	440 485,10 €H.T
Tranche n°5 –Terrasses et portiques nord et sud	290 207,20 €H.T

La convention de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du projet architectural et technique, relatif à la totalité des cinq tranches de travaux, a été établie par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques. Le forfait provisoire de rémunération des honoraires de la maîtrise d'œuvre, est établi et estimé à la somme de 227 562,18 € H.T., soit 272 164,37 € T.T.C. Par ailleurs, il est prévu le lancement d'une consultation d'entreprises pour la réalisation d'une tranche ferme de travaux n°1, dès la fin 2011.

Par une lettre en date du 04 juillet 2011, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation Régionale des Monuments Historiques, a précisé que les études de projet et la restauration de l'élévation ouest, Tranche n° 1 sur 5, de l'église Notre-Dame de Royan, avaient été retenues dans le cadre de la programmation 2011.

Cette opération, évaluée à 762 000 euros HT (montant subventionnable des travaux), pour laquelle l'Etat apporterait une subvention, soit 281 100 euros, est décomposée comme suit :

- Phase projet (Etudes)	96 000 €H.T
- Phase Travaux Tranche n°1	666 000 €H.T
(Elévation Ouest V10 –V16)	

Y compris la maîtrise d'œuvre et la mission de sécurité et de protection de la santé (SPS)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Vu le projet de restauration et de mise en valeur de l'église Notre-Dame de Royan portant sur cinq tranches de travaux,
- Vu le projet de convention de maîtrise d'œuvre,
- Vu le courrier de la Direction Régionale des Monuments Historiques en date du 04 juillet 2011,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- Ø d'approuver le montant global des travaux de restauration et de mise en valeur de l'église Notre-Dame de Royan, estimé à 2 299 569,30 €HT, sur cinq tranches d'une année civile à partir de 2011 (hors hausses contractuelles).

Ø d'approuver le programme des travaux de restauration et de mise en valeur de l'église Notre-Dame de Royan pour l'année 2011, pour un montant de 762 000,00 €H.T. (soit 911 352,00 € T.T.C.) et :

- sollicite l'aide financière de l'Etat, soit 281 100,00 €
- sollicite une aide financière auprès du Département de la Charente-Maritime et de la Région Poitou-Charentes, au taux le plus élevé,
- s'engage à financer la totalité de l'opération, soit 911 352 €T.T.C., sur le budget 2011, ce qui représente un autofinancement net de 480 900,00 € HT à la charge de la commune, avant déduction des subventions attendues du Département de la Charente-Maritime et de la Région Poitou-Charentes et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- précise que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : phase projet six mois et début de travaux décembre 2011 pour une durée prévisionnelle de douze mois,
- atteste que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée(FCTVA),
- indique que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- précise qu'elle a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concernés,
- indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- autorise Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 juillet 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD